



CC du Pays de Fayence



V. arrêt projet décembre 2024

Plan Climat Air Énergie Territorial

Stratégie

Pays de Fayence



MOSAÏQUE
ENVIRONNEMENT
Conseil & Expertise

Rédaction : Gilles GRANDVAL, Laurène PROUST

Photo de couverture : ©Office de Tourisme Pays de Fayence



Agence Mosaïque Environnement

111 rue du 1er Mars 1943 - 69100 Villeurbanne tél. 04.78.03.18.18 - fax 04.78.03.71.51

agence@mosaique-environnement.com - www.mosaique-environnement.com

SCOP à capital variable – RCS 418 353 439 LYON

Sommaire

Chapitre I. Contexte	3
I.A. La Pays de Fayence	5
I.B. Le rôle de la stratégie du PCAET	5
I.C. Les objectifs réglementaires :	7
I.C.1. Les thématiques de la stratégie d'un PCAET	7
I.C.2. Objectifs nationaux	7
I.C.3. Objectifs régionaux	7
I.D. La construction de la stratégie du territoire du Pays de Fayence	13
I.D.1. La concertation	13
I.D.2. Les scénarios cadres	13
Chapitre II. Les objectifs stratégiques	16
II.A. Synthèse des objectifs stratégiques	18
II.B. Objectifs	20
II.B.1. La maîtrise de la demande en énergie	20
II.B.2. La production d'énergies renouvelables	21
II.B.3. Le mix énergétique pris en compte	23
II.B.4. La réduction des émissions de GES	24
II.B.5. La qualité de l'air	25
II.B.6. La séquestration carbone	29
II.B.7. Les produits biosourcés	31
II.B.8. Développement des réseaux énergétiques	32
II.B.9. Adaptation aux effets du changement climatique	33
Chapitre III. Les orientations de la stratégie PCAET	36
III.A. La structure des orientations stratégiques	38



Chapitre I. Contexte



I.A. LA PAYS DE FAYENCE

La Communauté de communes du Pays de Fayence est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) de 27 684 habitants, créée par arrêté préfectoral en août 2006. Elle regroupe les communes de, Callian, Fayence, Mons, Montauroux, Saint-Paul-en-Forêt, Seillans, Tanneron et Tourrettes et, depuis 2014, Bagnols-en-Forêt.

Située dans le département du Var, la CC du Pays de Fayence bénéficie d'un attrait touristique important, stimulé par la proximité avec les villes de la Côte d'Azur : Cannes, Fréjus, Antibes, etc. Au-delà de cette proximité, le territoire bénéficie de sa propre attractivité touristique liée aux villages perchés, aux espaces de nature (lac de St Cassien, massifs forestiers, vallons et cours d'eau) ainsi qu'à certains aménagements (golf en particulier).

Le territoire s'organise en plusieurs entités topographiquement distinctes : la plaine de Fayence, qui constitue l'axe principal de déplacement sur le territoire. Il s'agit d'une plaine agricole où les espaces urbains et commerciaux ont largement consommés l'espace ces dernières décennies. Les villages perchés sont situés au-dessus de cette plaine. Sur la partie Nord du territoire on retrouve un relief plus marqué, sur Mons et Seillans. Enfin, la partie sud très forestière est plus fermée.

La communauté de communes est notamment compétente dans les domaines de l'aménagement du territoire, du SCoT, du développement économique et touristique, de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI), de la gestion de l'eau, de la gestion des déchets ménagers, de l'assainissement, des espaces naturels, de la protection et de la mise en valeur de l'environnement, de l'habitat, de la politique de la ville, de la gestion des équipements sportifs et culturels, des équipements et ressources énergétiques, de l'éclairage public et de l'aménagement numérique.

Depuis les élections de mars 2014, son Président est René UGO. Le Président, 8 Vice-Présidents et 21 élus des 9 communes composent le Conseil du Pays de Fayence.

I.B. LE ROLE DE LA STRATEGIE DU PCAET

Les orientations définies dans la stratégie du PCAET reprennent donc les ambitions du territoire en matière de lutte contre le changement climatique, mais également les orientations de développement du territoire dans ses champs de compétence. Elles permettent ainsi d'aborder les thématiques climat et énergie sous l'angle de l'aménagement du territoire et de son développement futur. Cela correspond alors à des orientations adaptées au contexte territorial et réalistes quant à leur mise en œuvre. Elles doivent permettre :

- D'accomplir la transition énergétique et bas carbone du territoire ;
- D'intégrer la question énergétique et climatique dans un engagement politique, stratégique et systémique ;
- De réduire au maximum les besoins énergétiques et de répondre à ces besoins en produisant localement l'énergie nécessaire ;
- De tendre vers un mix énergétique 100 % renouvelable et d'identifier les potentiels de production d'énergie verte sur le territoire
- D'améliorer la résilience du territoire face au changement climatique grâce à une stratégie d'adaptation.

La stratégie doit également répondre à des objectifs nationaux en matière d'énergie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. La loi de Transition Énergétique Pour la Croissance Verte (TEPCV) et le Schéma National Bas Carbone (SNBC) visent à préparer l'après pétrole et à instaurer un modèle énergétique résilient et durable face aux enjeux d'approvisionnement en énergie, à l'évolution des

prix, à l'épuisement des ressources et aux impératifs de la protection de l'environnement. Les lois Climat & Énergie et Climat & Résiliences viennent compléter ces objectifs.

Pour donner un cadre à l'action conjointe des citoyens, des entreprises, des territoires et de l'État, la loi fixe des objectifs à moyen et long terme :

- **Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % entre 1990 et 2030 et diviser par six les émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050** (facteur 6) et viser un objectif de neutralité carbone. La trajectoire est précisée dans les budgets carbone de la SNBC ;
- Réduire la **consommation énergétique finale de 50 % en 2050** par rapport à la référence 2012 en visant un objectif intermédiaire de 20 % en 2030 ;
- Réduire la **consommation énergétique primaire d'énergies fossiles de 30 % en 2030** par rapport à la référence 2012 ;
- Porter la part des **énergies renouvelables à 32 % de la consommation finale brute d'énergie en 2030** ;
- Porter la part du **nucléaire dans la production d'électricité à 50 %** à l'horizon 2025 ;
- Atteindre un niveau de performance énergétique conforme aux normes **« bâtiment basse consommation » pour l'ensemble du parc de logements à 2050** ;
- Lutter contre la **précarité énergétique** ;
- Affirmer un **droit à l'accès de tous à l'énergie** sans coût excessif au regard des ressources des ménages ;
- **Réduire de 50 % la quantité de déchets mis en décharge à l'horizon 2025** et découpler progressivement la croissance économique et la consommation matières premières.

Outre cette Loi de Transition Énergétique, la France a adopté son Plan Climat, qui a pour objectif de faire de l'Accord de Paris une réalité pour les français et pour l'Europe. Le Plan Climat fixe de nouveaux objectifs plus ambitieux pour le pays : il vise la neutralité carbone à l'horizon 2050. **Ainsi, la France s'est engagée, avec la Stratégie Nationale Bas-Carbone, à réduire de 83 % ses émissions GES à l'horizon 2050 par rapport à 1990 (le Facteur 6) et à viser un objectif de neutralité carbone.**

Ces objectifs doivent être transcrits dans la démarche de PCAET du Pays de Fayence, afin de participer à l'atteinte de ces objectifs. Ce projet de territoire que représente le PCAET est donc une véritable opportunité pour la collectivité, les habitants et le territoire de s'inscrire dans une démarche de croissance verte, de réduction des charges énergétiques, d'amélioration de l'environnement atmosphérique, d'anticipation des vulnérabilités climatiques, de réduction des émissions de GES, etc. **les gains attendus sont nombreux et le territoire du Pays de Fayence s'inscrit dans une démarche partagée, réaliste et opérationnelle.**

Le premier rapport qui traite du coût de l'inaction face au changement climatique est celui de Nicholas Stern en 2006. Il évalue le coût de l'inaction contre le changement climatique entre 5 % et 20 % du PIB mondial contre 1 % pour celui de l'action. Le rapport mettait en évidence une vérité considérée aujourd'hui comme indiscutable : le réchauffement climatique a des effets néfastes sur l'économie et **le coût de l'inaction est incomparablement supérieur au coût de l'action préventive.**

I.C. LES OBJECTIFS REGLEMENTAIRES :

I.C.1. Les thématiques de la stratégie d'un PCAET

La stratégie du PCAET doit recouvrir 9 thématiques, en lien avec les questions d'énergie, d'émissions de GES, de qualité de l'air et d'adaptation au changement climatique :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Le renforcement du stockage carbone
- La maîtrise de la consommation énergétique finale
- Les productions et consommations d'énergies renouvelables et de récupération
- La livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur
- Les produits biosourcés autres qu'alimentaires
- La réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration
- L'évolution coordonnée des réseaux énergétiques
- L'adaptation au changement climatique

I.C.2. Objectifs nationaux

La loi de transition énergétique, le schéma national bas carbone et le plan de prévention des émissions de polluants atmosphériques fixent des objectifs chiffrés de réduction des consommations d'énergie, de production d'énergies renouvelables, d'émissions de gaz à effet de serre et d'émissions de polluants atmosphériques. Le PCAET doit prendre en compte ces objectifs dans sa stratégie et chercher à les atteindre.

	2030	2050
Maîtrise de la demande en énergie	-20%	-50%
Production d'énergie renouvelable	32% (taux de couverture)	
Émissions de gaz à effet de serre	-40%	-83% & neutralité carbone
Émissions de polluants atmosphériques	Objectifs déclinés par polluants	

I.C.3. Objectifs régionaux

Le SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) de la Région Sud a été adopté le 15 octobre 2019. Ce document est organisé en trois lignes directrices, déclinées en axes stratégiques, dont plusieurs concernent directement les champs du PCAET :

Renforcer et pérenniser l'attractivité du territoire régional

- Axe 1 : Renforcer le rayonnement du territoire et déployer la stratégie régionale de développement économique
- Axe 2 : Concilier attractivité et aménagement durable du territoire

- Axe 3 : Conforter la transition environnementale et énergétique vers une économie de la ressource

Maîtriser la consommation de l'espace, renforcer les centralités et leur mise en réseau

- Axe 1 : Structurer l'organisation du territoire en confortant les centralités
- Axe 2 : Mettre en cohérence l'offre de mobilité et la stratégie urbaine
- Axe3 : Reconquérir la maîtrise du foncier régional et restaurer les continuités écologiques

Conjuguer égalité et diversité des territoires pour des territoires plus accueillants

- Axe 1 : Cultiver les atouts, compenser les faibles, réaliser le potentiel économique et humain de tous les territoires
- Axe2 : Soutenir les territoires et les populations pour une meilleure qualité de vie
- Axe 3 : Développer échanges et réciprocity entre territoires

Au-delà de la déclinaison de ces orientations dont un grand nombre concernent directement le PCAET, le SRADDET fixe un certain nombre d'objectifs quantifiés dans les domaines Air-Énergie-Climat, aux horizons réglementaires 2030 et 2050. Le PCAET doit tenir compte des objectifs du SRADDET : il participe à l'atteinte de ces objectifs sur le territoire de la Jeune Loire. Les objectifs régionaux concernant les thématiques du PCAET sont :

a Consommation d'énergie finale :

- -27 % de consommation d'énergie primaire en 2030 par rapport à 2012
- -50 % de consommation d'énergie primaire en 2050 par rapport à 2012

Ces objectifs sont déclinés par secteurs :

	Évolution de la consommation globale 2030 par rapport à 2012	Évolution de la consommation globale 2050 par rapport à 2012
Industrie	-42 %	2 %
Bâtiments résidentiels et tertiaires	-25 %	-50 %
Transports	-17 %	-50 %
Agriculture	-2 %	-50 %
Total : 151 160 GWh en 2012	127 900 GWh	104 650 GWh

Pour tenir compte du décalage entre l'année de référence du SRADDET (2012) et celle du diagnostic du PCAET (2021), les objectifs du SRADDET ont été réactualisés selon l'année 2021.

Pour le secteur résidentiel, dont la consommation est passée de 200 GWh en 2012 à 220 en 2021, l'objectif de réduction de 25% à échéance 2030 devient -32% pour atteindre l'objectif régional.

Le tableau ci-dessous reprend les objectifs actualisés, qui serviront ensuite dans la comparaison de la stratégie :

	Évolution de la consommation globale 2030 par rapport à 2021	Évolution de la consommation globale 2050 par rapport à 2021
Industrie	-24%	+33% / +2%*
Bâtiments résidentiels	-32%	-54%
Bâtiments tertiaires	-17%	-45%
Transports	-15%	-49%
Agriculture	-36%	-68%

*Concernant le secteur industriel cette méthodologie pose problème dans la mesure où les consommations du secteur ont nettement diminué entre 2012 et 2021, prévoyant ainsi une augmentation de 33% à 2050 pour atteindre les objectifs du SRADDET. Il a été décidé pour ce secteur de maintenir l'objectif de +2% et de l'appliquer tel quel à 2050 en changeant l'année de référence.

b Production d'énergie d'origine renouvelable

Le SRADDET fixe des objectifs en matière d'augmentation de la production d'énergies renouvelables :

- +54% de production d'énergie d'origine renouvelable en 2030 par rapport à 2015
- +100% de production d'énergie d'origine renouvelable en 2050 par rapport à 2015
- Taux de couverture de 110% en 2050

Ces objectifs sont déclinés par énergie :

	Évolution de production en 2030 par rapport à 2015	Évolution de production en 2050 par rapport à 2015
Hydroélectricité	Maintien	x 1,1
Bois énergie	x 4	x 7
Méthanisation	x 19	x 39
Photovoltaïque	x 22	x 89
Éolien	x 13	x 26
PAC /Géothermie	Pas d'objectif SRADDET	Pas d'objectif SRADDET
Déchets	2000 GWh 0 en 2012	4221 GWh 0 en 2012
Solaire thermique	x 13	x 26
Chaleur fatale	x 4	x 6
Éolien flottant	4000 GWh 0 en 2012	8000 GWh 0 en 2012
Réseaux de chaleur biomasse	1291 GWh 0 en 2012	1291 GWh 0 en 2012
Total	x 5,7 (appliqué au territoire)	x 23,6 (appliqué au territoire)
13 360 GWh en 2012	48 570 GWh	115 372 GWh
9860 GWh électrique	30 931 GWh électrique	82 023 GWh électrique
3500 GWh thermique	17 640 GWh thermique	33 350 GWh électrique

De la même façon que pour les consommations d'énergie, les productions d'énergies renouvelables ont été réactualisées par rapport à l'année 2021.

	Évolution de production en 2030 par rapport à 2021	Évolution de production en 2050 par rapport à 2021
Hydroélectricité	Maintien	x 1,1
Bois énergie	x 2,3	x 4
Méthanisation	x 19	x 39
Photovoltaïque	x 25,2	x 89,1
Éolien	x 13	x 26
PAC /Géothermie	Pas d'objectif SRADDET	Pas d'objectif SRADDET
Déchets	2000 GWh 0 en 2012	4221 GWh 0 en 2012
Solaire thermique	x 8,5	x 17,1
Chaleur fatale	x 4	x 6
Éolien flottant	4000 GWh 0 en 2012	8000 GWh 0 en 2012
Réseaux de chaleur biomasse	1291 GWh 0 en 2012	1291 GWh 0 en 2012
Total	x 7,6	x 23,9

c Émissions de gaz à effet de serre

En lien avec les économies d'énergies et le déploiement des énergies renouvelables, le SRADDET fixe des objectifs régionaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre :

	Évolution des émissions globales 2030 par rapport à 2012	Évolution des émissions globales 2050 par rapport à 2012
Industrie, déchets, énergie	-18 %	-75 %
Bâtiments résidentiels et tertiaires	-55 %	-75 %
Transports	-35 %	-75 %
Agriculture	-27 %	-75 %

d Polluants atmosphériques et exposition des populations

Les objectifs du SRADDET en matière de polluants atmosphériques sont déclinés par polluants :

	Évolution des émissions globales 2030 par rapport à 2012
PM_{2.5}	-55 %
PM₁₀	-47 %
NO_x	-58 %
COVNM	-37 %

Enfin, pour l'exposition des populations aux polluants atmosphériques, les objectifs suivants sont fixés :

	Part de la population exposée aux dépassements des valeurs limites en 2030
NO₂ et particules fines	3 % (contre 5 % en 2023)
Ozone (O₃)	60 % (contre 70 % en 2023)

I.D. LA CONSTRUCTION DE LA STRATEGIE DU TERRITOIRE DU PAYS DE FAYENCE

La stratégie commune du PCAET s'appuie sur :

- Les potentiels chiffrés, définis dans les diagnostics ;
- Des scénarios cadres, élaborés pour guider le travail (tendanciel, potentiels et réglementaire-SRADDET) ;
- Un temps de concertation avec les acteurs (élus, services et partenaires) ;
- Les enjeux identifiés, les politiques locales, etc.

I.D.1. La concertation

Un forum stratégique s'est tenu pour élaborer une vision stratégique partagée et concertée. Les participants ont travaillé par thématique pour définir dans un premier temps des orientations et des enjeux prioritaires pour le territoire et dans un second temps des objectifs chiffrés à horizon 2030 et 2050.

Il ressort que les enjeux prioritaires sont :

- Préserver la ressource en eau
- Préserver les espaces naturels et la biodiversité
- Améliorer l'approvisionnement et l'indépendance énergétique du territoire
- Maintenir et préserver l'activité agricole et sylvicole
- Préserver la santé et améliorer la qualité de vie des habitants

Mais également, même si jugés un peu moins prioritaires :

- Rendre le territoire plus résilient face aux risques naturels
- Développer le tourisme vert
- Créer ou maintenir des centres-bourgs dynamiques et attractifs
- Améliorer la desserte du territoire en alternatives à la voiture individuelle
- Repenser les besoins de mobilité sur le territoire et renforcer la proximité des services et commerces.

I.D.2. Les scénarios cadres

Pour accompagner les élus et partenaires dans l'exercice de définition des objectifs chiffrés, des scénarios cadres ont été proposés. Ces scénarios ont été définis à horizon 2030 et 2050.

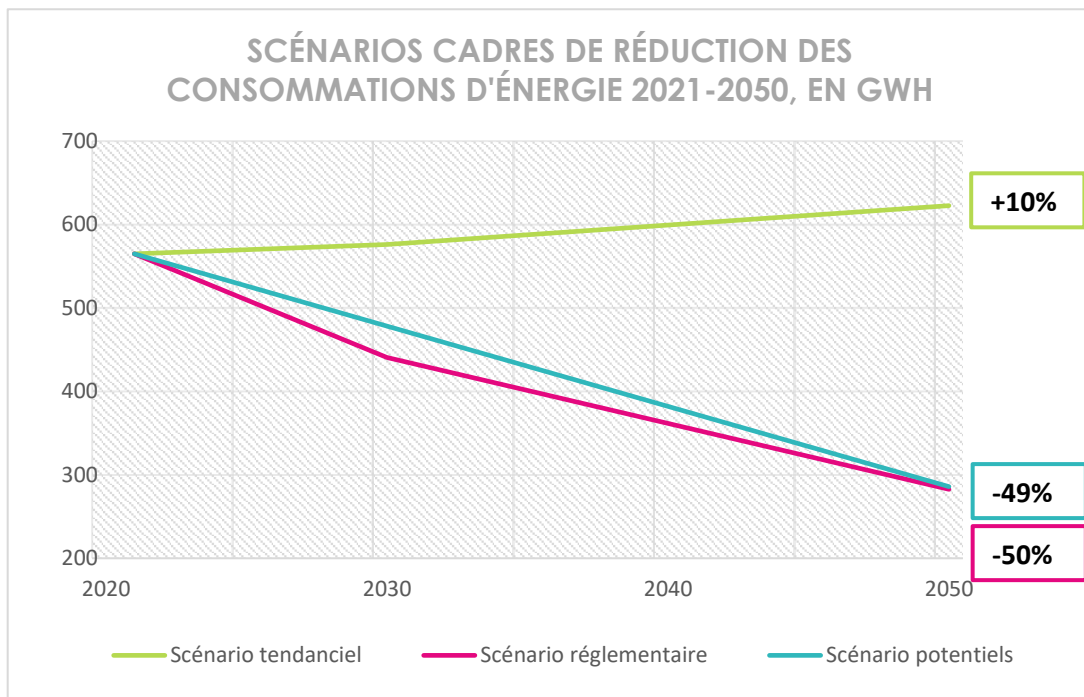
Le scénario « potentiels » : il correspond simplement aux potentiels de réduction des consommations d'énergie et de production d'énergie renouvelable définis dans le diagnostic. Il sert à rappeler jusqu'où le territoire peut se positionner, en tenant compte des contraintes techniques, économiques et environnementales déjà prises en compte dans ce potentiel. Des éléments d'illustration sont fournis avec (ex. type d'effort à réaliser, nombre de rénovation, etc.).

Le scénario « réglementaire » : il correspond aux objectifs du SRADDET, appliqués à la CC (en tenant compte de l'année de référence du SRADDET). Il présente ainsi le positionnement attendu à l'échelle régionale, et peut être mis en regard des potentiels locaux. Il est rappelé que la déclinaison locale d'un objectif régional ne peut s'appliquer directement, au regard des spécificités qui sont à prendre en compte à ces échelles. Il reste néanmoins un bon repère qui guide l'ambition.

Le scénario « tendanciel » (ou fil de l'eau) : il correspond à une estimation de la tendance que pourrait suivre les chiffres sur les différents secteurs et vecteurs observés ici, sur la base des évolutions sur les 5 à 10 dernières années. Il sert de base minimum pour la définition des objectifs et permet d'apprécier la tendance hors plan climat.

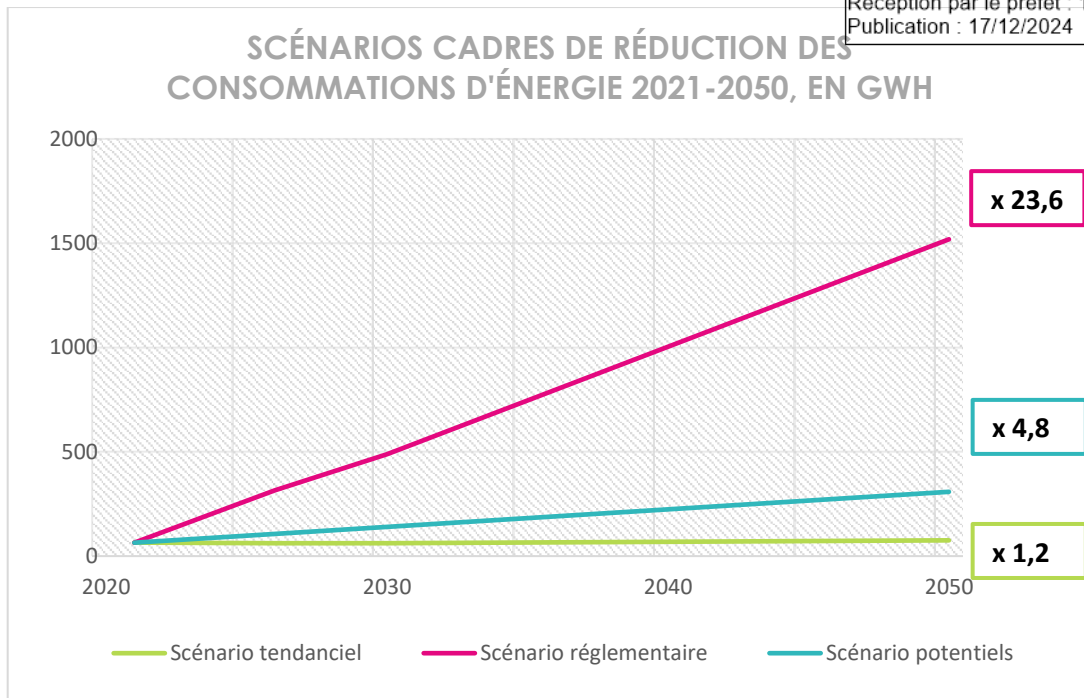
Les scénarios cadres relatifs à la réduction des consommations d'énergie, tous secteurs cumulés, proposent entre 2021 et 2050 les évolutions suivantes :

- Une augmentation de 10% des consommations énergétiques pour le scénario tendanciel ;
- -50% sur le scénario réglementaire (SRADDET)
- -50% sur le scénario potentiels maximum (potentiels établis et détaillés dans le diagnostic)



Les scénarios cadres relatifs à la production d'énergie renouvelable, tous vecteurs cumulés, proposent à 2050 une production multipliée par :

- 1,2 sur le scénario fil de l'eau
- 23,6 sur le scénario réglementaire (SRADDET)
- 4,8 sur le scénario potentiels maximum (potentiels établis et détaillés dans le diagnostic)



Cela permet d'envisager des scénarios avec les taux de couverture en énergie renouvelable, en 2050, suivants :

- Scénario fil de l'eau : 12% de la consommation d'énergie couverte par des ENR locales ;
- Scénario réglementaire : 541% de la consommation d'énergie couverte par des ENR locales ;
- Scénario potentiels : 109% de la consommation d'énergie couverte par des ENR locales.



Chapitre II. Les objectifs stratégiques



II.A. SYNTHÈSE DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES

La stratégie du PCAET du Pays de Fayence doit donc répondre à ces objectifs réglementaires, à travers les orientations développées lors de la concertation. Le scénario choisi doit ainsi être développé de façon à pouvoir proposer des objectifs chiffrés et concrets sur les différents champs de la stratégie.

La stratégie du Plan Climat prend également en compte les prescriptions faites dans le SCoT¹, dans un souci de cohérence des politiques sur le territoire. Ainsi certains axes qui en découlent font écho au SCoT, ou peuvent être portés dans ce cadre ou conjointement. L'évaluation environnementale du PCAET veille également à l'articulation des plans et programmes avec le plan climat.

Au regard des objectifs nationaux et régionaux, la stratégie se positionne sur des objectifs moins ambitieux que ceux attendus, en particulier pour les secteurs où l'évolution attendue de la population vient réduire les marges de manœuvre.

Il est également nécessaire de rappeler le contexte territorial qui contraint ces objectifs. Le territoire du Pays de Fayence est un territoire périurbain, à dominante rurale, où la population est regroupée autour des centres-bourgs et où la mobilité est fortement conditionnée à l'usage de la voiture. L'économie repose sur l'économie présentielle, sur le tourisme, ainsi que sur le développement de zones d'activité, et une agriculture locale marquée par une déprise agricole et des activités pastorales. Le territoire est également réputé pour son patrimoine architectural remarquable, les villages perchés et pour le lac de Saint-Cassien, propice aux activités nautiques estivales. Les communes peuvent toutefois faire face à des difficultés à maintenir une dynamique commerciale et une offre de services attractive dans les plus petits bourgs, notamment en dehors des périodes touristiques. Enfin, les trois autres éléments peuvent être précisés, la présence d'un terrain de golf prestigieux, d'un ISDND (Installation de stockage des déchets non dangereux) et d'une base militaire.

Ces facteurs sont à prendre en compte, pour appréhender la stratégie du PCAET et les objectifs définis, ainsi que les perspectives à horizon 2050. Si ces objectifs sont établis à population constante, il sera en effet nécessaire de prendre en compte l'évolution de la population et des activités locales dans la façon d'atteindre ces objectifs. Des synergies peuvent être trouvées (une augmentation des bâtiments représente une augmentation de toitures utilisables en photovoltaïque), et des équilibres devront être recherchés (augmentation de l'activité locale et réduction des consommations d'énergie, articulation avec les enjeux environnementaux, etc.).

Ainsi, à horizon 2050, le territoire du Pays de Fayence fixe des objectifs ambitieux au regard du contexte propre au territoire (augmentation de la population et des activités, développement touristique et ISDND, etc.) en matière de réduction de la consommation d'énergie et de production d'énergie renouvelable. Les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques découlent directement de ces deux premiers objectifs.

La stratégie présentée dans ce document se base sur l'augmentation de population présentée dans le SCoT.

¹ Schéma de Cohérence Territorial

Comparaison des objectifs de la stratégie avec les objectifs nationaux et régionaux			
	Stratégie <i>Année de réf. 2021</i>	Objectifs nationaux	Objectifs SRADDET <i>(par rapport à 2012)</i>
Économie d'énergie - 2050	-41 %	<i>(année de réf. 2012)</i> -50%	-50%
Production d'énergie renouvelable (taux de couverture) – 2030 2050	2030 : 30,8% 2050 : 66%	33% en 2030	110% en 2050
Émissions de GES - 2050	-69% (réf. 2021)	<i>(année de réf. 1990)</i> -83%	-75%
Émissions de polluants atmosphériques – 2030	<i>(année de réf. 2007)</i>	<i>(année de réf. 2005)</i>	
SO2	-78%	-77%	-
NOX	-64%	-69%	-58%
COV	-51%	-52%	-37%
PM2.5	-16%	-57%	-55%
NH3	-19%	-13%	-
PM10	-18%	-	-47%

La stratégie permet donc de tendre vers les différents objectifs réglementaires, nationaux et régionaux, sur les consommations d'énergie, la production d'énergies renouvelables et les émissions de GES, et présente des objectifs plus ambitieux sur certains polluants atmosphériques, notamment les oxydes d'azote. Les objectifs pour les particules fines ne sont pas atteints à l'horizon 2030, cependant les chiffres présentés correspondent à une tendance linéaire par rapport aux objectifs calculés à l'horizon 2050. Le détail est présenté plus loin dans la stratégie.

Il convient de rappeler que les objectifs nationaux ne sont pas transposables directement à une échelle locale : sur le territoire de la CCPF, un écart existe en raison d'une part de la typologie du territoire (à dominante rurale, et donc avec des besoins de mobilité importants) et d'autre part par la présence d'un centre d'enfouissement, ayant un impact très important que les émissions de GES non énergétiques. On note toutefois que les objectifs du PCAET tendent vers les objectifs nationaux vers les objectifs régionaux, bien qu'ils ne les atteignent pas systématiquement.

La stratégie a été élaborée à horizon 2050, et les objectifs intermédiaires à horizon 2030 sont présentés de manière linéaire par rapport à la trajectoire.

Les objectifs sur les années suivantes pourront être réajustés selon les plans d'actions et les résultats de la mise en œuvre des actions, en conservant toutefois toujours l'objectif à horizon 2050.

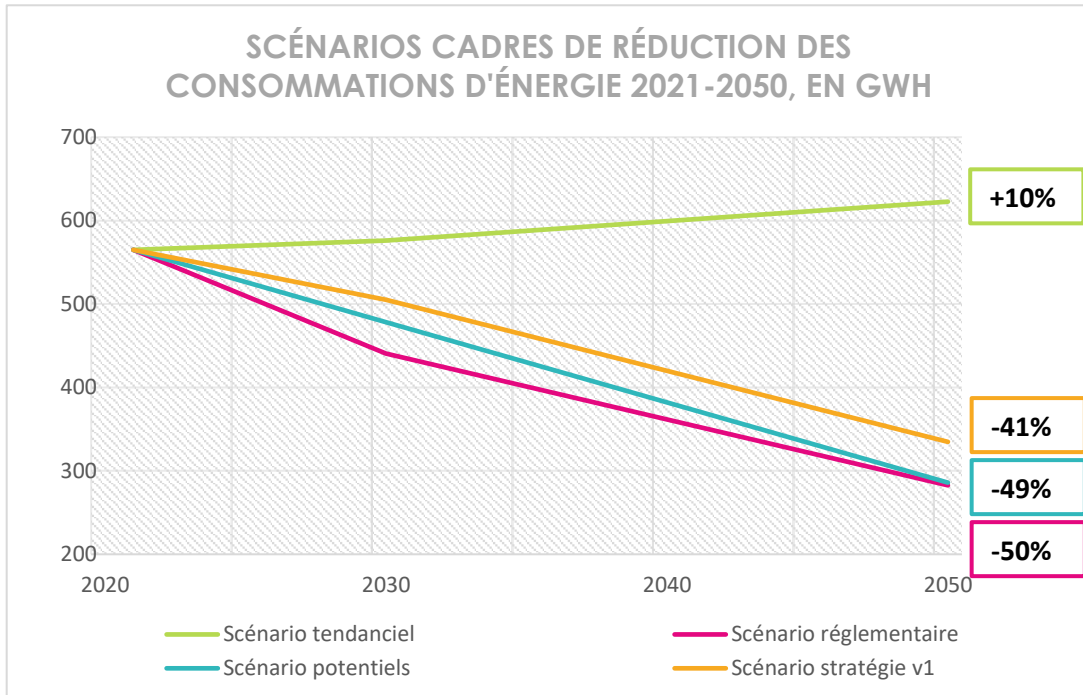
II.B. OBJECTIFS

II.B.1. La maîtrise de la demande en énergie

La consommation d'énergie du territoire était de 564,9 GWh en 2021, pour un potentiel d'économie d'énergie de 49 % de la consommation, à l'horizon 2050.

La réglementation régionale (SRADDET) fixe comme objectifs une réduction de -25% à horizon 2030 et de -50% à horizon 2050.

La stratégie du Pays de Fayence fixe l'objectif de réduction de 41 % de la consommation d'énergie de 2021 à l'horizon 2050.



L'objectif stratégique (à population constante) est décliné dans les différents secteurs du PCAET :

Consommation d'énergie, GWh	2021	2030	2050
Résidentiel	219,75	194,62	124,42
Tertiaire	61,74	55,67	38,13
Transport routier	266,82	238,87	159,31
Industrie hors branche énergie	6,89	6,26	4,40
Agriculture	7,52	7,31	6,35
Autres transports	2,14	2,20	2,20
TOTAL	564,87	504,93	334,81
Objectifs de maîtrise des consommations du territoire	/	- 11%	- 41%

II.B.2. La production d'énergies renouvelables

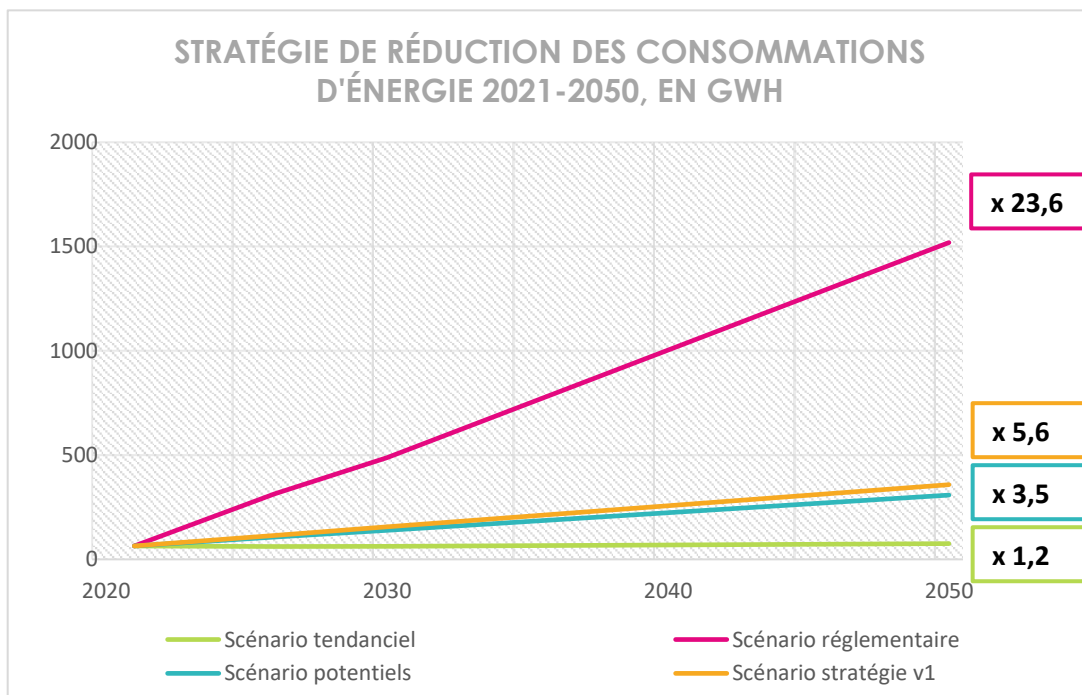
La production d'énergie du territoire était de 64,2 GWh en 2021, pour un potentiel supplémentaire de production à horizon 2050 de 243,9 GWh, portant la production totale d'énergie renouvelable à 308,14 GWh.

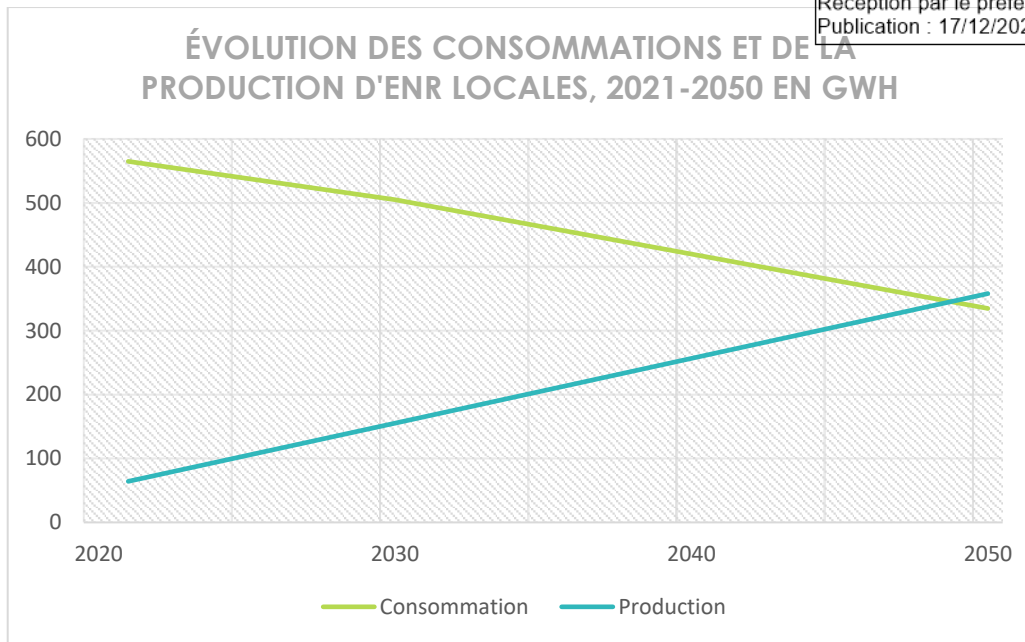
La réglementation nationale (Loi de Transition Énergétique) fixe comme objectif à 2030 une couverture de « au moins 33% » des consommations d'énergie. Le SRADDET Région Sud fixe un objectif de multiplication par 9 de la production en 2050 sur l'ensemble de la région et par 4 à échéance 2030. Cet objectif ne peut pas être décliné « tel quel » localement, mais le PCAET doit y participer, à hauteur de ce qui est réalisable sur son territoire.

La stratégie initiale du Pays de Fayence fixe un objectif de production de 164 GWh supplémentaires à horizon 2050, afin d'atteindre une production de 228 GWh, soit la mobilisation de 67% du potentiel supplémentaire. Cela lui permet d'atteindre l'objectif réglementaire et permet une couverture des consommations énergétiques de 2050 de 66%.

Cette stratégie a été révisée afin d'intégrer les objectifs du SCoT en matière de développement du photovoltaïque, notamment au sol. 4 sites préférentiels sont inscrits dans le SCoT, pour une surface de l'ordre de 350 ha. Une hypothèse basse a été retenue pour calculer un potentiel de production pour ces sites, qui prévoit néanmoins une production estimée à 130 GWh supplémentaires.

La stratégie révisée du Pays de Fayence fixe un objectif de production de 294 GWh supplémentaires à horizon 2050, afin d'atteindre une production de 358 GWh. Cela lui permet d'atteindre l'objectif réglementaire et permet de couvrir les consommations énergétiques de 2050 tout en exportant une partie de sa production électrique (23 GWh environ).





La CC du Pays de Fayence sera en mesure d'exporter une partie de sa production (23 GWh) vers les territoires voisins, dans une logique de solidarité interterritoriale.

Ici le développement du bois énergie a été pensé de manière à pouvoir répondre en priorité aux besoins du territoire, mais cela n'exclut pas des interactions avec les territoires voisins.

Le tableau ci-dessous présente les objectifs de production aux différents pas de temps, pour atteindre les 358 GWh.

Estimation de la production d'ENR par source d'énergie, en GWh			
	2021	2030	2050
Bois-énergie	43,57	57,98	90
Biogaz	0,00	1,86	6
Photovoltaïque	12,01	66,32	187
Solaire thermique	1,14	11,65	35
Éolien	0,00	3,1	10
Hydraulique	6,97	13,5	28
Chaleur environnementale	0,55	1	2
Hydrogène	0,00	0	0
Cogénération	0,00	0	0
TOTAL	64,24	155,41 x 2,4	358 x 5,6

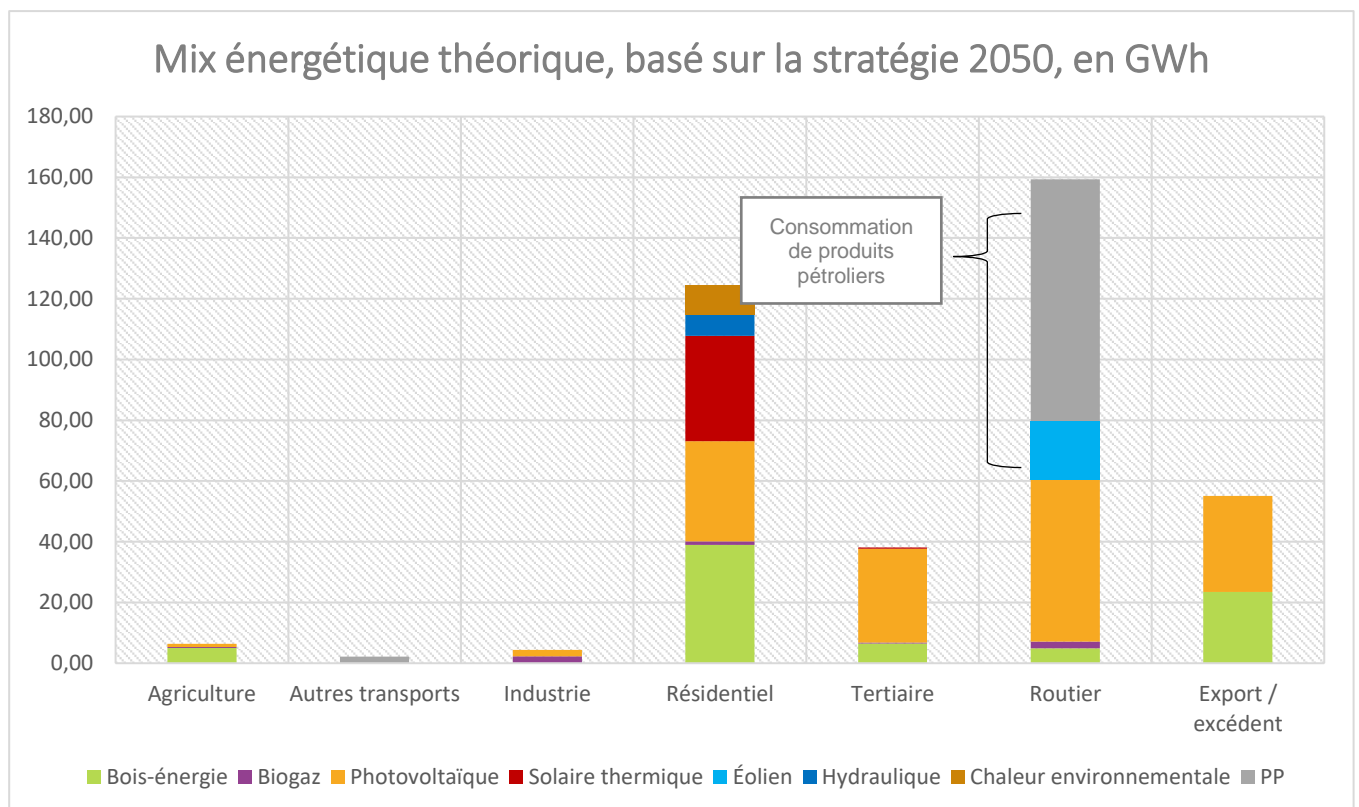
II.B.3. Le mix énergétique pris en compte

À partir des résultats de la concertation les objectifs à horizon 2050 de production d'ENR et de réduction des consommations sont utilisés pour créer un mix énergétique théorique du territoire à horizon 2050.

Cet exercice de recherche d'une articulation entre les productions d'énergie renouvelables locales et les besoins en énergie permet de mettre en avant la compatibilité (ou non) entre les vecteurs consommés et les vecteurs produits localement, et ainsi les besoins de variété du mix énergétique et de solidarité entre les territoires.

On peut noter ici que le territoire ne devrait pas être en capacité de consommer l'intégralité de sa production de bois, qui pourra toutefois être consommée sur les territoires voisins. Cette part ne peut donc pas être valorisée dans la réduction des émissions des émissions de GES.

On peut également noter que concernant la mobilité, le territoire ne dispose pas des productions nécessaires pour le couvrir intégralement, hors compétence des collectivités et que la part des produits pétroliers dans la consommation routière est encore très importante.



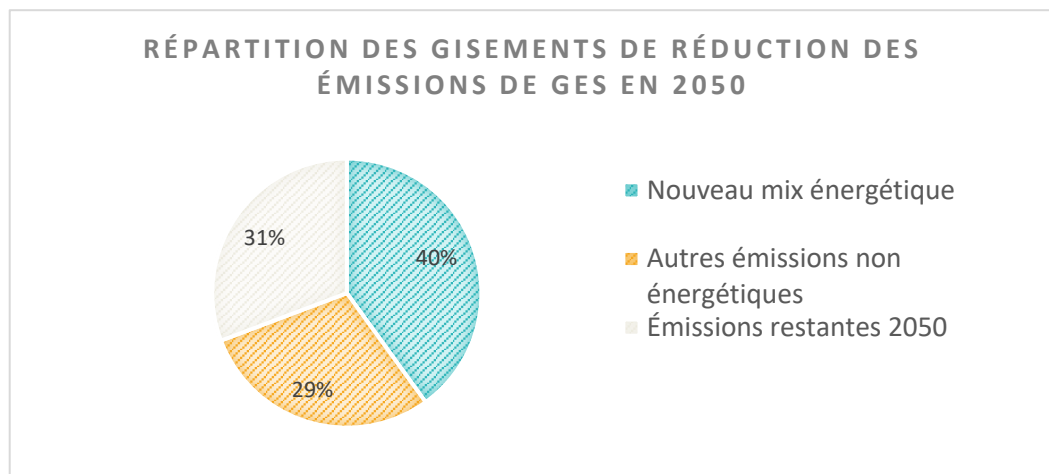
II.B.4. La réduction des émissions de GES

Les émissions de GES étaient de 149,6 kTCO₂e en 2021, pour un potentiel de réduction à horizon 2050 estimé à 71% par rapport 2021, et pour un potentiel uniquement lié aux capacités du territoire (hors pris en compte d'externalités, comme l'action sur le trafic routier, les tendances nationales, etc.). En revanche, ce potentiel tient compte des objectifs de la SNBC pour le secteur des déchets, de -66% d'ici 2050.

Le SRADDET Région Sud fixe des objectifs auquel le PCAET doit participer : - 75 % en 2050.

La stratégie du Pays de Fayence fixe comme objectif une réduction de 69 % des émissions de GES à horizon 2050, par rapport à 2021, tenant compte des objectifs spécifique pour le centre d'enfouissement.

Cet objectif découle directement des objectifs fixés en matière de consommation d'énergie et de production d'énergie renouvelable, et intègre le mix énergétique présenté ci-dessus.



La réduction des émissions de GES est liée à trois axes : la réduction des consommations énergétiques, l'augmentation de la consommation d'ENR et donc la baisse de la consommation d'énergies fossiles, et des actions spécifiques à la réduction des émissions de GES du secteur agricole non énergétique et du secteur de la gestion des déchets. 54% des émissions restantes sont d'origine non énergétiques et sont quasi essentiellement issues du centre d'enfouissement.

Lorsque l'on attribue ces hypothèses aux différents secteurs d'activité, on obtient la répartition suivante de la réduction des émissions de GES :

Émissions de GES, en kTCO ₂ e	2021	2030	2050
Résidentiel	9,86	6,85	0,17
Tertiaire	2,99	2,07	0,04
Transport routier	65,61	52,03	21,85
Industrie (hors énergie)	2,14	1,48	0,04
Agriculture	4,00	3,29	1,70
Déchets	64,88	51,46	21,63
Autres transports	0,13	0,27	0,57
TOTAL	149,61	117,46	45,99

II.B.5. La qualité de l'air

a Qualité de l'air et santé

Toute la communauté scientifique est unanime : la pollution de l'air a des impacts importants sur la santé. Elle est à l'origine de nombreuses maladies et de décès prématurés. Même si les risques relatifs aux pathologies liées à l'environnement sont souvent faibles (en effet à l'échelle d'un individu il y a peu de risques), toute la population est potentiellement exposée. L'impact en termes de santé publique est donc plus important.

La pollution de l'air peut avoir des effets différents selon les facteurs d'exposition :

- La durée d'exposition : hétérogène dans le temps et l'espace, elle dépend notamment des lieux fréquentés par l'individu et des activités accomplies
- La sensibilité individuelle : l'état de santé et les antécédents pathologiques, qui vont modifier la sensibilité vis-à-vis de la pollution atmosphérique, sont différents pour chaque individu
- La concentration des polluants
- La ventilation pulmonaire

Les conséquences et symptômes selon les polluants sont variés :

- Maladies respiratoires (asthme, toux, rhinites, angines, bronchiolite, douleur thoracique ou insuffisance respiratoire).
- Maladies cardio-vasculaires (infarctus du myocarde, accidents vasculaires cérébraux, angine de poitrine).
- Infertilité : baisse de la fertilité masculine, augmentation de la mortalité intra-utérine, naissances prématurées.
- Cancer : la pollution de l'air extérieur a été classée cancérogène pour l'homme en octobre 2013 par le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC). Le CIRC estime que « la pollution atmosphérique est l'une des premières causes environnementales de décès par cancer.
- Morbidité : l'Organisation Mondiale de la Santé estimait en 2012 à 3,7 millions le nombre de décès prématurés provoqués dans le monde par la pollution ambiante (de l'air extérieur) dans les zones urbaines et rurales.
- Autres pathologies : maux de tête, irritations oculaires, dégradations des défenses de l'organisme

b Qualité de l'air et mobilité

La mobilité est aujourd'hui au centre de nombreuses discussions. Elle est en effet une thématique globale influant sur différents aspects au sein des territoires, au niveau collectif, mais également pour chaque individu. La mobilité présente plusieurs composantes (économique, sociale, environnementale, etc.) à différentes échelles (nationale, régionale, locale). Le transport routier prédomine et est une source importante de pollution de l'air et de dégradation du climat. Il constitue l'un des principaux émetteurs d'oxyde d'azote et de particules et est aujourd'hui le principal responsable des émissions de CO₂.

Le transport des personnes et des marchandises est actuellement un défi qui relève de la santé publique, de la protection de l'environnement (dans une démarche croisée air, énergie et climat), mais également de l'aménagement du territoire ainsi que de la planification.

c La réduction des émissions de polluants atmosphériques

La qualité de l'air sur le Pays de Fayence est peu dégradée, mais les modélisations montrent que les valeurs annuelles seuils de l'Organisation Mondiale de la Santé (valeurs qui vont au-delà de la réglementation française) ne sont pas systématiquement respectées sur le dioxyde d'azote et les particules fines, en particulier autour des axes routiers, et il existe un enjeu fort sur l'ozone, sur tout le territoire.

Objectifs Nationaux, à horizon 2030 (PREPA)		
<i>Par rapport à 2005</i>	2020	2030
Particules fines PM₁₀	-24%	-50%
Particules fines PM_{2,5}	-27%	-57%
Oxydes d'azote NO_x	-50%	-69%
Dioxyde de soufre SO_x	-55%	-77%
Composé organiques volatiles COVNM	-43%	-52%
Ammoniac NH₃	-4%	-13%

Conformément à la réglementation, la stratégie du PCAET concernant la réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration doit être chiffrée, et ces objectifs chiffrés sont déclinés pour chacun des secteurs d'activité.

Le SRADDET Région Sud fixe des objectifs auquel le PCAET doit correspondre, par polluant.

Objectifs de réduction de polluants atmosphériques à horizon 2030 (référence 2012)	
NO_x	-58%
PM₁₀	-47%
PM_{2,5}	-55%
COVNM	-37%
SO₂	-
NH₃	-

La stratégie du Pays de Fayence fixe des objectifs pour les six polluants, où la conséquence des objectifs de réduction des consommations d'énergie. Y a été ajouté un ratio permettant de prendre en compte l'amélioration de la performance des appareils de chauffage au bois, limitant ainsi les émissions de particules et de COVNM. Les émissions d'origine non énergétiques ont été traitées de manière différenciée pour prendre en compte des facteurs de réduction spécifiques.

On note qu'à l'horizon 2030, les objectifs du Pays de Fayence sont en cohérence avec une partie des objectifs du SRADDET et du Plan national de Réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques. Ce sont sur les particules fines que les objectifs ne sont pas atteints. Cependant, la stratégie prévoit une réduction des émissions de PM10 et de PM2.5 de 70% et 78% respectivement à l'horizon 2050.

Ce décalage avec les ambitions nationales et régionales s'explique en partie par la durée du PCAET, dont le plan de transition s'achèvera à horizon 2030, soit l'année des objectifs du PREPA.

De la même manière que pour les objectifs de réduction des émissions de GES, les émissions de polluants atmosphériques découlent directement des objectifs fixés sur les consommations d'énergie et la production d'énergie renouvelable. Ils sont par conséquent soumis aux mêmes contraintes liées au contexte du territoire.

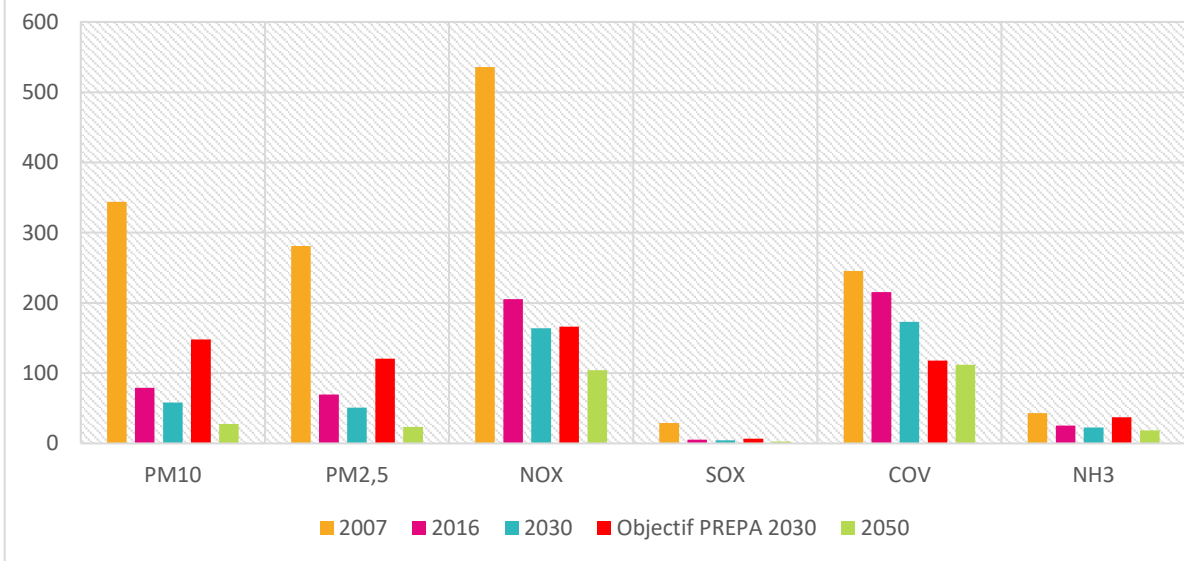
Objectifs de réduction des polluants du territoire et objectifs du PREPA et du SRADDET Sud à 2030

	2007	2021	2030	2007-2030	PREPA 2005/2030	2021-2030	SRADDET - 2012/2030
PM ₁₀	94,16	98,44	76,95	-18%		-22%	-47%
PM _{2,5}	77,15	86,06	65,20	-16%	-57%	-24%	-55%
NO _x	469,61	203,98	168,70	-64%	-69%	-17%	-58%
SO _x	18,06	4,92	3,94	-78%	-77%	-20%	
COVNM	468,08	276,62	227,93	-51%	-52%	-18%	-37%
NH ₃	31,25	27,68	25,06	-19%	-13%	-9%	

Objectifs de réduction des polluants du territoire à 2050

	2007	2021	2030	2050	2007-2050	2021-2050
PM ₁₀	94,16	98,44	76,95	29,12	-69%	-70%
PM _{2,5}	77,15	86,06	65,20	18,78	-76%	-78%
NO _x	469,61	203,98	168,70	88,22	-81%	-57%
SO _x	18,06	4,92	3,94	1,76	-90%	-64%
COVNM	468,08	276,62	227,93	120,49	-74%	-56%
NH ₃	31,25	27,68	25,06	19,88	-36%	-28%

OBJECTIF DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES EN 2030 ET EN 2050



II.B.6. La séquestration carbone

En 2021, la séquestration nette de CO₂ était de 85,2 kTCO₂e, soit 57 % des émissions de GES de l'année. Le potentiel de développement de la séquestration de carbone a été estimé **à 2,5 kTCO₂e supplémentaires**.

Il n'y a pas d'objectif particulier à atteindre en matière de séquestration du carbone, mais les gains en matière d'atténuation du changement climatique ne sont pas négligeables. Par ailleurs, les actions de préservation ou d'augmentation des espaces puits de carbone ont des effets sur d'autres aspects : préservation de la biodiversité, maintien des espaces agricoles, lutte contre les îlots de chaleur urbains, etc. Il est également à noter que l'exploitation durable d'une forêt n'est pas incompatible avec un puits de carbone.

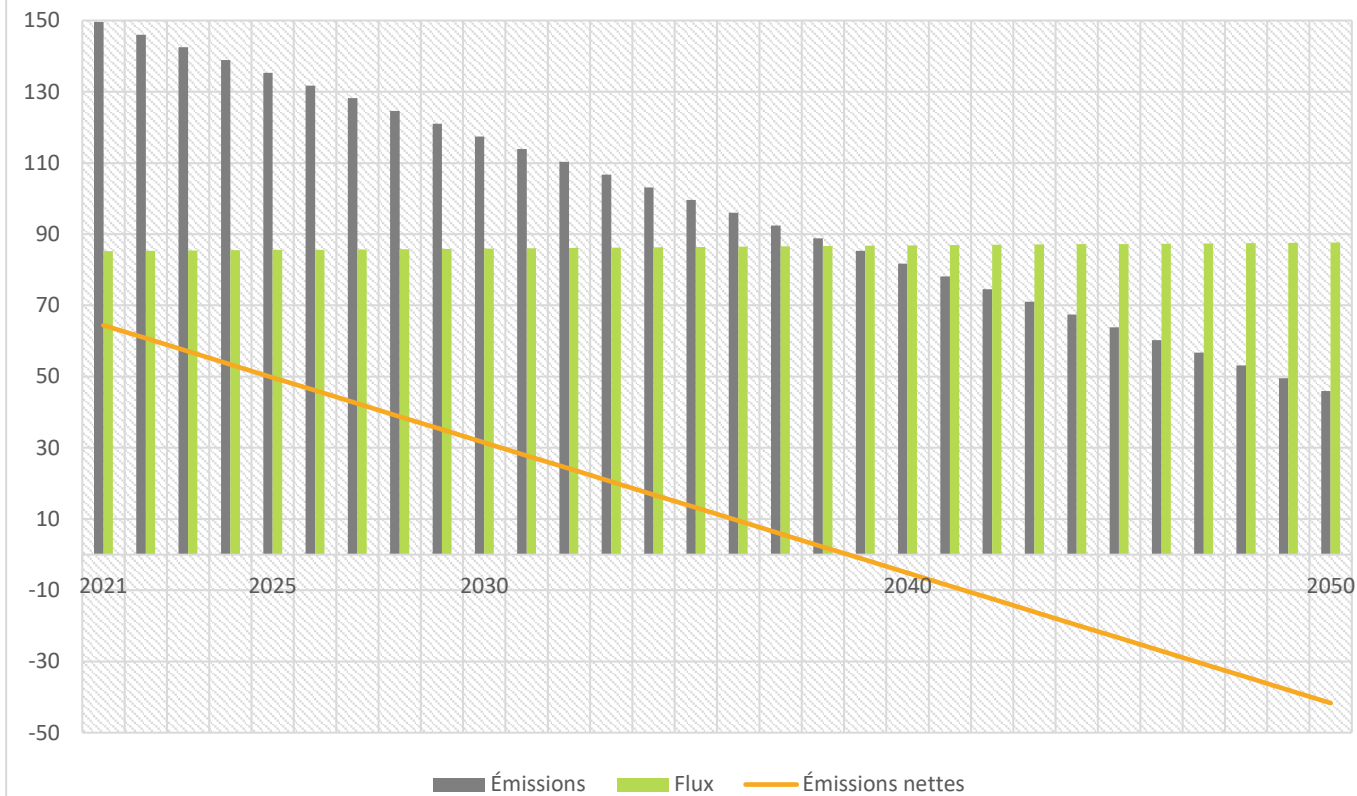
La stratégie fixe comme objectif *a minima* le maintien des espaces de puits de carbone et une augmentation de la séquestration du carbone sur la forêt, les terres cultivées, les prairies et les zones humides. Toutefois il ne faut pas négliger le rôle de la végétation dans les espaces urbains et périurbains, notamment de la place de l'arbre en ville, qui a de nombreux atouts en plus de la séquestration de CO₂e (non chiffré dans cette stratégie), ou des haies, vergers, etc.

Cet objectif est par ailleurs assez ambitieux tenant compte du fait que le SCoT prévoit une augmentation de la population sur le territoire, de nouveaux aménagements, etc. afin de renforcer l'attractivité et l'activité locale. Il s'agira alors ici, dans les nouveaux aménagements notamment, de veiller à limiter l'imperméabilisation des sols pour maintenir cette capacité de stockage.

On note alors que la stratégie permet de réduire considérablement les émissions nettes de GES et de viser l'objectif de la **neutralité carbone. Les émissions nettes (réduction des émissions + séquestration) en 2050 sont alors réduites à zéro, avec un potentiel de séquestration de l'équivalent de 190% des émissions de CO₂e de 2050 (soit 87,7 kTCO₂e séquestrées pour des émissions annuelles visées de 46 kTCO₂e sur le territoire). Cela permet de participer à l'atteinte de l'objectif de neutralité carbone à l'échelle régionale en contribuant à capter une partie des émissions des territoires voisins.**

Séquestration nette en 2050			
Type d'espace	Séquestration de CO ₂ e	Stratégie de séquestration de carbone	
Forêt	82 kTCO ₂ e (légère hausse)	Filière bois responsable	Non exploitation des espaces de forêt protégées
Terres cultivées	1,8 kTCO ₂ e (légère hausse)	Pratiques agricoles favorisant la séquestration du carbone dans le sol (labour quinquennal, enherbement, haies, etc.)	Pratiques agricoles limitant les émissions de GES et de NH ₃
Prairies	3,6 kTCO ₂ e (légère hausse)	Augmentation de la durée de vie des prairies pâturées	Augmentation des linéaires de haies dans les prairies
Zones humides	0,8 kTCO ₂ e (maintien)	Maintien des espaces de prairies, landes et pelouses humides et zones humides	Restauration des zones humides
Produits biosourcés	(maintien, mais tendance à la hausse)	Maintien du carbone stocké dans les végétaux par une utilisation « non destructrice » du stock (meubles, construction, etc.)	
Espaces verts	Non chiffré	Augmentation de la végétalisation en ville	Limitation de l'imperméabilisation des sols lors des nouveaux aménagements

Stratégie de séquestration carbone, en ktCO₂e



II.B.7. Les produits biosourcés

Les produits biosourcés sont des produits ou des matériaux entièrement ou partiellement fabriqués à partir de matières d'origine biologique, y compris recyclés. Cela concerne les productions d'origine végétale ou animale permettant de remplacer des matériaux (isolants, construction, fibres textiles, etc.). Le développement de filières de matériaux biosourcés, notamment à partir de produits secondaires, permet de préserver des filières existantes et de renforcer l'économie du territoire.

La réglementation n'impose pas d'objectif particulier, et la stratégie ne fixe pas d'objectif chiffré sur la production biosourcée. L'objectif sera donc de valoriser en priorité les filières du territoire pour répondre aux besoins locaux.

Ici trois filières ont été identifiées, pouvant produire des matières premières pour la création de matériaux biosourcés. Les priorités de la stratégie sont les secteurs suivants :

- **Bois** : énergie, construction
- **Biomasse agricole** : méthanisation
- **Déchets verts** : énergie (bois de rebut), méthanisation
- **Déchets textiles et papiers** : fibres et isolants

État des lieux des filières et productions			
Source de produits	Produits biosourcés générés	Valorisation/utilisation	Économie locale
Agriculture	CIVE	Méthanisation	Besoins énergétiques
Déchets textiles et papiers	Fibres végétales	Isolants	Construction
	Matière organique	Méthanisation	Besoins énergétiques
Déchets verts	Matière organique	Méthanisation	Besoins énergétiques
		Nouvelles fibres, plastiques biosourcés	Industrie
	Bois de rebus	Bois de chauffage	Besoins énergétiques
Exploitation forestière	Bois d'œuvre	Matériaux de construction	Construction
	Bois énergie	Bois de chauffage	Besoins énergétiques
Construction/bâtiment	Matériaux de déconstruction	Matériaux de construction	Construction
		Isolants	Construction

II.B.8. Développement des réseaux énergétiques

Les différents réseaux énergétiques devront évoluer en fonction des besoins de consommation d'énergie sur le territoire, mais également d'injection d'énergies renouvelables sur le réseau. En effet, la transition énergétique implique une décentralisation de la production d'ENR et une relocalisation vers une multitude de sources variées et de petite taille. Ceci nécessite donc un ajustement du fonctionnement des réseaux énergétiques pour s'adapter à ces nouveaux besoins.

Ces réseaux ne doivent pas constituer un frein aux solutions pour la transition énergétique, il est donc important de mettre en œuvre leur évolution de façon coordonnée, entre eux et suivant l'évolution des besoins en matière de consommation et de production locale d'énergie.

Pour autant, le territoire présente une vulnérabilité intrinsèque du fait de sa position en bout de réseau.

Les objectifs que fixe le Pays de Fayence concernant les réseaux énergétiques sont les suivants :

a Réseau électrique :

- La capacité d'accueil du réseau et la structure du réseau doivent permettre l'injection d'électricité renouvelable en tout point du réseau :
 - o Sécurisation des réseaux préalablement au développement des ENR
 - o Renforcement local par rapport aux besoins d'injections
 - o Anticipation des besoins de raccordement dès les études d'ingénierie et de localisation des projets
 - o Développement de l'autoconsommation pour éviter les pressions sur les réseaux

b Réseau de gaz :

- Le réseau devra être développé vers les zones où la consommation de fioul est importante afin de permettre la conversion du chauffage au fioul vers le gaz :
 - o Injection de biogaz sur les communes raccordables ou raccordées
 - o Priorité là où le fioul est fortement utilisé
 - o Étudier les solutions de bioGNV et suivi des projets

c Réseaux de chaleur :

- La production de chaleur par cogénération devra se situer au plus proche des sites ou être raccordé à un réseau de chaleur, permettant une valorisation optimale de la chaleur
- Le réseau de chaleur devra être développé prioritairement vers les zones où la consommation de fioul domestique est importante ou vers des zones urbaines (nouveaux aménagements, etc.) sans réseau de gaz :
 - o Multiplication des petits réseaux sur chaufferies collectives
 - o Priorité sur les constructions neuves

II.B.9. Adaptation aux effets du changement climatique

La vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique est définie par le croisement de la sensibilité des différentes activités et les effets potentiels du changement climatique. Il en est ici ressorti une vulnérabilité marquée sur :

- La ressource en eau
- Les milieux naturels et la biodiversité
- L'approvisionnement en énergie
- La santé des populations
- L'agriculture
- Les risques naturels

Vulnérabilité	1			Santé Agriculture	Eau Biodiversité Approvisionnement en énergie
	2		Économie Tourisme Transports	Risques	
	3				
	4				
		4	3	2	1
		Niveau d'ambition de la stratégie			

À partir de ce constat, des orientations en matière d'adaptation au changement climatique ont été définies, afin de répondre à cette vulnérabilité et de la réduire.

Les enjeux ressource en eau et de l'adaptation au changement climatique » constituent des thématiques transversales prioritaires qui auront des impacts indirects sur l'ensemble des champs évoqués. La stratégie du PCAET affirme donc l'importance de ces deux thématiques.

La stratégie vise à améliorer la résilience du territoire face aux conséquences du changement climatique. Pour cela le territoire envisage plusieurs axes de progrès :

- Intégrer des **enjeux liés aux faibles niveaux d'eau** et optimiser les **usages de l'eau** dans les différentes politiques et stratégies mises en œuvre sur le territoire
- **Améliorer la gestion des réseaux** et **protéger les captages** d'eau potable ;
- **Promouvoir une agriculture résiliente** et engager des changements de pratiques agricoles
- Développer la **sobriété** dans les **secteurs économiques** et en particulier dans les pratiques **touristiques** ;
- Intégrer **l'évolution du risque d'inondation**.



Chapitre III.

Les orientations de la stratégie PCAET



III.A. LA STRUCTURE DES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Les différents objectifs de la stratégie et les propositions d'orientation issues des forums stratégiques ont été regroupés en 5 axes, permettant de rendre compte des volontés locales et des développements possibles pour atteindre les objectifs fixés. Ces axes ont été déclinés en orientations stratégiques, qui précisent ainsi les domaines d'actions visés. Les axes et orientations sont envisagés à l'horizon 2050.

L'ensemble des orientations a été décliné en objectifs opérationnels, constituant une interface à moyen terme, entre la stratégie et le plan d'actions. Ils permettent d'assurer la lisibilité de la stratégie et son articulation avec les actions qui en découleront.

Cette déclinaison et le travail de concertation mené permet ainsi de rendre compte de l'adaptation de la stratégie aux enjeux locaux et à la réalité du territoire.

La stratégie est présentée ci-dessous par axes stratégiques, sous forme d'un tableau, indiquant les orientations, objectifs opérationnels associés, ainsi que les principaux acteurs et politiques associés. Ici une cohérence a été recherchée entre la stratégie, et en particulier les objectifs (d'où découleront les actions), et le SCoT, l'organisation interne des services et compétences au sein de la CC, ainsi que divers programmes déjà en cours.

Un projet commun pour un territoire durable et dynamique

Axe 1 – Réduire les consommations énergétiques du territoire	Axe 2 – Produire des énergies renouvelables	Axe 3 – Améliorer les usages de l'eau	Axe 4 – Rendre les différents secteurs économiques résilients face au changement climatique	Axe 5 – Réduire les quantités de déchets
Réduire les consommations des bâtiments	Développer les énergies solaires	Développer les usages raisonnés de l'eau	Développer la sobriété dans les secteurs économiques	Augmenter le tri des déchets recyclables
Développer les alternatives à la voiture individuelle	Promouvoir le développement du biogaz	Améliorer la gestion du réseau d'eau potable	Faire évoluer le secteur touristique	Réduire les déchets à la source
Développer les mobilités actives et décarbonées	Favoriser l'usage du bois énergie performant	Réduire les pollutions de l'eau	Développer des filières agricoles et sylvicoles résilientes	Arrêter le brûlage des déchets verts
Encourager les usages moins énergivores	Anticiper le développement futur des ENR	Augmenter la résilience du territoire face aux risques naturels		



Un territoire sobre et résilient

- Améliorer la performance énergétique du patrimoine public
 - Améliorer la performance énergétique du bâti privé
 - Mettre en place un service de rénovation de l'habitat
 - Accompagner les acteurs de la construction
- Développer les mobilités actives, décarbonées et partagées
 - Aménagement résilient des espaces



Rendre les secteurs économiques résilients face au changement climatique

- Développer la sobriété dans les secteurs économiques
 - Faire évoluer le secteur touristique
- Développer des filières agricoles résilientes en lien avec le PAT
 - Développer des filières sylvicoles résilientes



Produire des énergies renouvelables

- Développer le solaire thermique
- Développer le photovoltaïque
 - Développer le biogaz
 - Bois énergie performant
- Anticiper/Accompagner le développement des EnR



Améliorer les usages de l'eau

- Réduire les consommations d'eau : accompagner les particuliers et les touristes
- Réduire les consommations d'eau : Accompagner le secteur agricole
 - Optimisation de la gestion de la ressource en eau



Améliorer la gestion et la valorisation des déchets et réduire les quantités de déchets

- Agir sur l'empreinte des déchets
- Arrêter le brulage des déchets verts



Gouvernance

- Sensibilisation et formation autour des enjeux CAE
- Gouvernance du PCAET

